

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 28 avril 2026 à 20h30

Présents : Mrs RENARD Guillaume, CIAN Emmanuel, LESELLIER Franck, MAUGER Thierry, MEKKI Malik, ROGER Bertrand, SEGUIRE Nagy, TARDIVON Christophe, et Mmes AUBERT Claire, BASTARD Adeline, BOQUET Adèle, DEGREMONT Carole, LALOUETTE Claudine, LEVAVASSEUR Florence OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne.

Secrétaire de Séance : Mme LALOUETTE Claudine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars 2026,
- DM Battants cloches,
- Délégation au Maire pour les créances inférieures à 200€,
- Délibération sur la fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux,
- DM de 3 centimes d'euros concernant la dissolution de l'AFR,
- Informations et questions diverses :
 - Retour SIVOM
 - Travaux école et LED
 - Juré d'assises
 - Dates d'activités diverses

Ouverture de séance à 20h40.

M. Nagy SEGUIRE souhaite prendre la parole afin d'informer le conseil municipal que certaines bénévoles de la bibliothèque communale souhaiteraient mettre en place une boîte à livres au sein de la commune. L'ensemble du conseil municipal trouve que c'est une très bonne idée et demande aux commissions travaux et communication de travailler sur le sujet.

➤ **Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars 2026**

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à 15 voix pour, le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026.

➤ **DM Battants cloches**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2181 (21) : Install. Générales, agencements	2 200.00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 200.00
	2 200.00		2 200.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 200.00		
61558 (011) Entretien autres biens mobili	-2 200.00		
	0.00		

Total Dépenses	2 200.00	Total Recettes	2 200.00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

➤ **Délégation au Maire pour les créances inférieures à 200€**

CONSIDÉRANT que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaro-comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes. Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes en deçà d'un seuil fixé par décret.

CONSIDÉRANT que cette disposition s'inscrit pleinement dans la logique de prise en compte du niveau des enjeux et des risques qui guide le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Elle participe d'une démarche plus volontariste d'apurement des créances par les collectivités visant à améliorer la qualité comptable, qui repose également sur une demande de provisionnement en cas de refus d'admission.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant, les assemblées délibérantes des communes peuvent désormais déléguer leur compétence – sous condition de seuil – au maire. Le seuil de délégation est fixé par le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 ; il est fixé à 200 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 :

- DE DÉLÉGUER à Monsieur le Maire la décision d'admission en non-valeur des créances de faible montant.

Article 2 :

-DE NOTER que le seuil de délégation, fixé par décret n°2026-118 du 20 février 2026, est de 200€

Article 3 :

- DE PRÉCISER que la décision d'admission en non-valeur par Monsieur le Maire s'effectuera par arrêté.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE DÉLÉGUER à Monsieur le Maire la décision d'admission en non-valeur des créances de faible montant.

Article 2 :

-DE NOTER que le seuil de délégation, fixé par décret n°2026-118 du 20 février 2026, est de 200€

Article 3 :

- DE PRÉCISER que la décision d'admission en non-valeur par Monsieur le Maire s'effectuera par arrêté.

➤ **Délibération sur la fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux**

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 11,57 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.14 %

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 B *sexies* I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe d'habitation : **11.57 %**
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.73 %**
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **33.14 %**
- **CHARGE** Monsieur le maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées » (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref80-etats-1259-2025>), l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.
- **DM de 3 centimes d'euros concernant la dissolution de l'AFR**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
001 (001) : Solde d'exécution section inves	-0.03	1068 (10) : Excédents de fonctionnement	-0.03
	-0.03		-0.03

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
		002 (002) : Résultat de fonctionnement reporté	0.03
			0.03
Total Dépenses		Total Recettes	0.00

➤ **Informations et questions diverses :**

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur MAUGER Thierry pour son travail et son aide auprès de notre employé communal, Monsieur Pascal HEBERT. Il a repeint la classe CE2/CM1 de Madame GROC, la salle d'activité du secrétariat de mairie et les toilettes pendant les vacances scolaires.

Monsieur Le Maire tient à remercier Monsieur CIAN Emmanuel pour son investissement. Il a réussi à remettre en fonctionnement le WIFI dans les classes de Mme DUMOND et de Mme GROC.

Concernant l'Algeco, la classe de CM2 de Mme LEGAY, c'est en cours de réflexion.

La commune a acheté un ordinateur portable qui va être mis en service par Monsieur CIAN Emmanuel.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le camion communal est en fin de vie et que son remplacement est à réfléchir pour le budget prochain.

Madame Carole DEGREMONT propose un site aux enchères pour les collectivités, c'est AGORESTORE.

➤ **Retour SIVOM**

Monsieur Le Maire annonce que suite aux élections municipales, un nouveau président a été élu au sein du SIVOM. C'est Monsieur Franck LESELLIER, membre du conseil municipal de la commune qui a été élu. L'ensemble du Conseil municipal le félicite pour ses nouvelles fonctions.

Monsieur Franck LESELLIER remercie l'ensemble du Conseil municipal et l'informe qu'il prend ses fonctions en douceur afin de maîtriser tous les sujets divers et variés que comprend le SIVOM et ses 18 agents.

➤ **Travaux école et LED**

Les travaux d'abaissement des plafonds des 3 classes de l'école et l'équipement de tous les bâtiments publics de la commune ont été réalisés pendant les vacances scolaires d'avril.

De plus, étant donné que les classes ont été complètement déménagées, la peinture de la classe de CE2/CM1 de Madame GROC a été réalisé par Monsieur MAUGER Thierry.

Les instituteurs de l'école remercient le conseil municipal pour ses travaux et apprécient de travailler dans de meilleures conditions, notamment au niveau résonnance.

➤ **Juré d'assises**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est convoqué jeudi 30 avril à 16h à la mairie de Mesnil Esnard pour le tirage au sort des jurés d'assises. Il rappelle que toutes personnes, de plus de 21 ans inscrites sur les listes électorales de la commune peuvent être tirées au sort.

➤ **Dates d'activités diverses**

La commission fêtes et cérémonies a travaillé sur le futur calendrier des évènements communaux :

- 8 mai cérémonie à 11h au monument aux morts suivi du pot de l'amitié
- 12 juin verre de l'amitié avec les nouveaux habitants (depuis mai 2024) à 18h30 à la mairie
- 4 et 5 septembre Forum des Associations
- 11 novembre cérémonie de l'Armistice 11h au monument aux morts
- 21 novembre soirée communale "Tartiflette"
- 13 décembre, goûter des Aînés
- 19 décembre, défilé Tracteurs Jeunes Agriculteurs
- 8 ou 15 janvier 2027 Cérémonie des Voeux

Prises de paroles des 3 adjoints au maire selon leurs commissions respectives :

- **Monsieur Bertrand ROGER** :

Commission travaux :

Concernant les travaux réalisés à l'école, les plafonds ont très bien été réalisés. Côté électricité, quelques retouches sont à prévoir, notamment niveau réglages pour les détecteurs de présence.

La chaudière de l'école est en panne, des demandes de devis ont été fait. Des aides sont possibles par le département, la région et d'autres organismes. Afin de suivre la transition écologique, le projet d'installer une pompe à chaleur afin de remplacer la chaudière à fioul est en cours de réflexion.

Concernant les travaux sur les battants de cloches de l'église, une demande de devis a été faite avec une autre entreprise pour comparaison.

Les travaux devant la mairie sont en cours de réflexion et des devis ont été demandés.

Des devis ont été demandés pour installer des nouvelles portes au sein de l'école et des volets solaires afin d'améliorer la performance énergétique.

- **Madame Adeline BASTARD** :

Première permanence vendredi 17 avril, Madame Virginie CIAN, la secrétaire de Mairie l'a beaucoup aidé et renseigné, elle la remercie.

Commission Communication :

La première réunion est prévue le 1^{er} mai au secrétariat de mairie à 10h. La commission va travailler sur les différents moyens de communication au sein de la commune, et souhaite retravailler le Fresne Info.

Commission Fêtes et cérémonies :

Elle s'est réunie dernièrement afin de travailler sur les différents événements communaux que Monsieur Le Maire vous a transmis juste avant.

Pour la soirée Tartiflette prévue le 21 novembre prochain, Monsieur Le Maire souhaite renouveler cet évènement tous les ans et qu'un Nom lui soit donné. Cela est en cours de réflexion comme par exemple le Nom « Tarti-Fresne ».

L'organisation de tous les événements communaux sera faite en amonts par la commission afin de bien communiquer.

Le 13 décembre prochain est prévu le gouter des aînés avec un groupe « Couleur Café » qui animera l'après-midi.

- Madame Claudine LALOUETTE :

Commission fleurissement – cimetière :

Le fleurissement devant le garage à la mairie est fini.

L'aménagement du Massif du Mesnil Claque a été pris en charge par Monsieur Christophe TARDIVON. Il proposera son projet prochainement à la commission.

L'aménagement de la mare du Mesnil Grain sera réalisé par l'entreprise Environnement Forêt d'Yvetot. Nous sommes en attente d'une date de travaux.

Le fleurissement du giratoire sera à revoir.

Derrière la mairie, le ravalement des caches moineaux en peinture a été réalisé par l'employé communal.

La commission cimetière devra se réunir bientôt afin de travailler sur le plan du cimetière.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'ils ont l'obligation de se réunir en conseil municipal le 5 juin 2026. En effet, tous les 6 ans, le renouvellement des sénateurs doit être voté. Cette année les élections sénatoriales auront lieu les 24 et 25 septembre 2026 à la Préfecture de la Seine-Maritime élus par les grands électeurs. Ces grands électeurs sont élus par le Conseil municipal. Pour la commune de Fresne le plan, il y aura 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Fin de séances à 23h20.

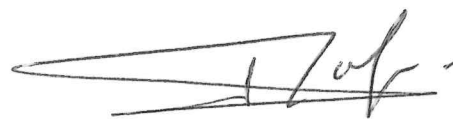
Guillaume RENARD
Maire



Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



Bertrand ROGER
2^{ème} Maire-adjoint



Adeline BASTARD
3^{ème} Maire Adjointe



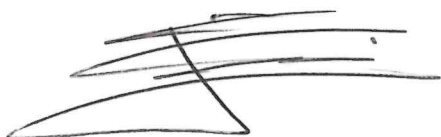
Claire AUBERT



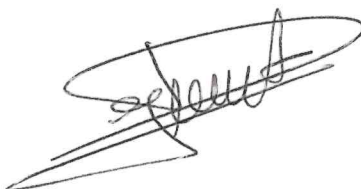
Adèle BOQUET



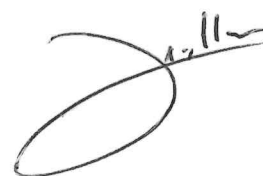
Emmanuel CIAN



Carole DEGREMONT



Franck LESELLIER



Florence LEVAVASSEUR



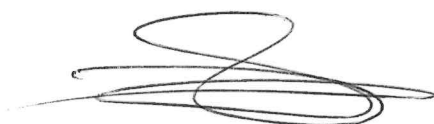
Thierry MAUGER



Malik MEKKI



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Nagy SEGUIRE



Christophe TARDIVON

